

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

Séance d'ajournement de l'assemblée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 21 septembre 2010, tenue le mardi 28 septembre 2010, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 19h30 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Denis Charron  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Monsieur le conseiller Armand Hubert  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe  
Monsieur le conseiller Pierre Renaud  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac-Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que monsieur Marc Langevin, greffier et adjoint à la direction générale.

**2010-R-AG368**

**Reprise de la séance**

---

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que la séance soit reprise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2010-R-AG369**

**Entérinement de l'ordre du jour**

---

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Major, propose et il est résolu que l'ordre du jour en cour, constitué des points qui suivent, soit entériné :

- 1.1 Reprise de la séance.
- 1.2 (450) – Centre de transfert et écocentre – Adjudication du contrat de construction.
- 1.3 (623) – Agent de développement rural – Mandat à la direction générale.
- 1.4 Parole au public.
- 1.5 Clôture de la rencontre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Construction du Centre de transfert et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau – Appel d’offres numéro LL124033 – Adjudication du contrat aux Entreprises MA-MI Inc.**

**Considérant** la résolution numéro 2010-R-AG174 du 20 avril 2010 par laquelle le Conseil a adjugé un contrat à la firme Génivar pour confectionner les plans et devis relatifs à la construction du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau (CTMRE) ;

**Considérant** que le mandat à la firme Génivar, conformément aux documents d’appel d’offres publiques et au contrat qui en a découlé, comportait aussi l’obligation de la conduite des appels d’offres, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, relativement à l’exécution des travaux de construction du CTMRE (ci-après appelé « appel d’offres pour la construction ») ;

**Considérant** que l’avis d’appel d’offres concernant la construction du CTMRE a été affiché sur le système électronique d’appel d’offres autorisé par le gouvernement du Québec (SÉAO) du 17 août au 8 septembre 2010, conformément au paragraphe 1<sup>o</sup> du troisième alinéa du paragraphe 1. de l’article 935 du Code municipal (L.R.Q., c. 27-1) ;

**Considérant** que les soumissions ont été reçues jusqu’au 8 septembre à 14 heures au bureau du mandataire (GÉNIVAR S.E.C.) au 436, rue de la Madone, Bureau #3, Mont-Laurier, Québec;

**Considérant** que trois soumissionnaires ont fait parvenir leur offre;

**Considérant** que les offres concernées ont été ouvertes, à la même adresse, le 8 septembre 2010 à 14h05 en présence de représentants du mandataire ainsi que de madame Kimberley Mason, directrice du service de l’Hygiène du milieu et de l’Environnement et monsieur Philippe Beaudoin, chargé de planification au même service, conformément aux paragraphes 4. à 6. inclusivement de l’article 935 dudit Code municipal et tel qu’en fait foi le procès-verbal de l’ouverture de ces soumissions;

**Considérant** que les trois soumissionnaires concernés ont présenté leurs prix respectifs suivants :

- |                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| 1. Les Entreprises MA-MI inc. : | 1 703 911,19 \$ |
| 2. Beaudoin :                   | 1 824 000,00 \$ |
| 3. GMR Construction Inc. :      | 2 594 748,00 \$ |

**Considérant** que la soumission des Entreprises MA-MI inc. a été jugée conforme aux spécifications de l’appel d’offres;

**Considérant** la recommandation écrite du mandataire en ce qui a trait à l’adjudication du contrat de construction visé.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d’adjuger le contrat de construction du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau, découlant de l’appel d’offres numéro LL124033, au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Les Entreprises MA-MI inc. au montant de 1 703 911,19 \$.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**Construction du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau – Déboisement du site – Mandat aux Entreprises MA-MI inc.**

**Considérant** la résolution numéro 2010-R-AG366B par laquelle le Conseil a autorisé la signature de l’acte de vente pour faire l’acquisition du lot numéro 2 982 730 du cadastre du Québec, à Maniwaki, afin d’y construire le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu’il est nécessaire de déboiser le site avant d’y ériger les infrastructures projetées;

**Considérant** la résolution numéro 2010-R-AG370 par laquelle le Conseil adjuge aux Entreprises MA-MI inc. le contrat de construction visé.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de mandater les Entreprises MA-MI inc. de procéder au déboisement nécessaire du lot numéro 2 982 730 du cadastre du Québec, à Maniwaki, moyennant un coût de 6 517 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2010-R-AG372

**Nouvelle vacance du poste d'agent de développement rural – Mandat à la direction générale**

---

**Considérant** la résolution numéro 2010-R-AG297 du 17 août 2010 par laquelle le Conseil a autorisé l'embauche de madame Joanie Côté à titre d'agent de développement rural, et ce, au terme d'un appel de candidatures et de la tenue d'entrevues ;

**Considérant** que madame Côté est entrée en poste le 6 septembre et annonçait à la direction générale son départ définitif le 23 septembre suivant;

**Considérant** que ladite direction générale est d'avis qu'il n'y a pas lieu de refaire un processus de dotation complet puisque celui-ci, en lien avec ce poste, est très récent et a permis de déceler d'autres excellents candidats;

**Considérant** que la direction générale a fait part de sa réflexion au comité plénier du 28 septembre 2010 et que ce dernier est d'accord à ce que l'on rejoigne d'autres candidats rencontrés en entrevue afin de connaître s'ils sont toujours intéressés et disponibles pour pourvoir le poste visé;

**Considérant** qu'il est important d'avoir un agent de développement rural en poste le plus rapidement possible vu le besoin de traiter prioritairement des dossiers relevant de cette personne.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau mandate la direction générale de vérifier auprès des candidats qui ont eu une entrevue à l'occasion du processus de dotation relatif à l'embauche d'un agent de développement rural et de demander à la première personne disponible ayant obtenu le plus haut pointage lors de ces entrevues d'entrer en poste le plus tôt possible. Il est de plus résolu que l'embauche définitive de cette personne soit entérinée lors de la séance ordinaire du 19 octobre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2010-R-AG373

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de clore la présente séance. Elle se termine à 20h45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Pierre Rondeau**  
Préfet

---

**Marc Langevin**  
Greffier et adjoint à la  
direction générale